

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 348

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 53

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« précitée »,

le mot :

« mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.